

---

CLAUDIA RUIZ : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous, bienvenue à l'appel du groupe de travail d'At-Large sur les politiques consolidées aujourd'hui mercredi 10 février 2021 à 19 UTC.

Petit rappel, nous n'allons pas faire l'appel nominal aujourd'hui, pour ne pas perdre de temps, mais veuillez savoir que nous avons reçu les excuses de Raoul Gutierrez, Justine Chew, Roberto Gaetano et [inaudible]. Nous avons l'interprétation en français et espagnol. Nos interprètes espagnols sont David et Claudia, et nos interprètes de français sont Camila et Aurélie.

Autre rappel, nous avons la transcription en temps réel pour l'appel d'aujourd'hui, j'ai copié l'hyper lien sur le chat de Zoom pour que tout le monde puisse suivre. Lorsque vous interviendrez, veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement et pour que les interprètes puissent vous identifier sur les autres langues. Et veuillez rester sur muet lorsque vous n'intervenez pas pour éviter tout bruit parasite.

Merci, et sur ce, je vous cède la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Claudia. Bienvenue à cet appel du groupe de travail d'At-Large sur les politiques consolidées, un appel où il ne va pas falloir dire si nous sommes des chats ou pas, pour ceux qui ont lu les nouvelles hier, puisqu'à l'At-Large, apparemment, on aime beaucoup élever les chats. En tout cas c'est très approprié pour cet appel.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Sans plus attendre commençons parce que l'ordre du jour est très chargé. D'abord les affaires ordinaires, Jonathan Zuck va nous parler des priorités At-Large pour 2021 en se concentrant sur la charte CPWG et le consensus At-Large sur l'utilisation malveillante du DNS. Ensuite nous aurons la visite du président et PDG de l'ICANN, Goran Marby, avec lequel nous aurons une discussion en nous concentrant surtout sur la déclaration de l'ICANN sur l'ODP, phase de conception, qui est disponible sur l'ordre du jour, si vous cliquez dessus. La communauté At-Large a déjà fait des commentaires au début de cette année, donc ça fait partie d'un dialogue avec M. Marby dont nous sommes ravis qu'il nous accompagne aujourd'hui.

Ensuite mise à jour des groupes de travail avec Hadia Elminiawi et Alan Greenberg sur l'EPDP et Justine Chew sur les procédures ultérieures. Je ne sais pas si Justine va arriver, mais on verra.

Et ensuite juste après, mise à jour sur les commentaires publics avec trois déclarations sur lesquelles on travaille actuellement.

Bien, je vais maintenant vous poser la question : y a-t-il des propositions d'amendement ? D'ajout que vous souhaitez faire à l'ordre du jour ? Je ne vois aucune main levée, donc l'ordre du jour est ainsi adopté, tel qu'il figure en ce moment à l'écran. Et nous pouvons donc, avec soulagement, passer aux points d'action depuis le dernier appel, le 3 février, sachant que tous les points d'action ont été finalisés, à l'exception du premier, à savoir Evin Erdogdu qui travailler avec Alan Greenberg et les co-présidents du CPWG pour inviter un représentant de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux pour, avec l'équipe d'engagement des gouvernements de l'ICANN pour parler d'un parler

---

d'une proposition NISQ de l'Union Européenne. Donc, la date butoir de ce processus est en mars, étant donné que nous avons un ordre du jour très chargé cette semaine, on va vous proposer de passer ce point d'action à la semaine prochaine. Mais tous les autres points d'action ont été finalisés.

Alan Greenberg, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Alors, je ne peux pas vous dire ce qu'il en est de l'invitation au représentant de l'équipe d'engagement des gouvernements, mais pour le reste, l'invitation a déjà été envoyée.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Bien, je pense qu'on traitera cela donc la semaine prochaine. Je ne vois pas de main levée, donc on peut rapidement passer au point suivant et je vais céder la parole, sans plus attendre à Jonathan Zuck, qui va nous parler des priorités At-Large pour 2021.

JONATHAN ZUCK : Merci, Olivier. L'une des choses qui est apparue en première ligne, c'est la notion d'un cadre At-Large sur l'utilisation malveillante du DNS, ça pourrait être notre document phare. C'est un cadre sur l'utilisation malveillante du DNS qui a été signée au sein de la chambre des parties contractantes. Donc ce cadre sur l'utilisation malveillante du DNS, c'était quelque chose d'individuel, nous avons commencé les conversations la semaine dernière, et ces conversations se sont ensuite poursuivies sur la liste de diffusion du CPWG.

---

Est-ce que Claudia peut afficher les diapos de la semaine dernière ?

Alors, vous vous souviendrez qu'on se pose deux questions fondamentales. La première c'est ce que nous imaginons être la responsabilité des parties contractantes par rapport à différents délits de cybercriminalité. Il y a différents sentiments par rapport à l'ampleur de cette responsabilité. L'ICANN est d'avis de limiter cette responsabilité, tandis que bon nombre des parties contractantes ont le même sentiment. Et d'autres comme VerySign ont commencé des projets pilotes, par exemple un projet avec la FDA, aux États-Unis, avec des personnes qui s'occupent de notifications dignes de confiance. Et les signataires incluent aussi des questions telles que l'OPD, le contenu, la pornographie infantile, pour être inclus dans ces efforts de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS.

Ensuite, si on regarde du côté du BC et de l'IPC, donc l'unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle, pour ce qui est de la propriété intellectuelle, on s'aperçoit que l'approche du GAC est peut-être la plus large, avec toutes les tentatives de lutter contre la fraude de mail, de sites web, etc.

Donc il s'agit moins de définir l'utilisation malveillante du DNS, en raison des mots impliqués dans l'utilisation malveillante du DNS, mais c'est plus le fait de se concentrer sur la responsabilité.

Donc c'est la question que je vais vous poser et on va faire une petite pause pour que je prenne un petit peu le pouls de la salle. Et la raison pour laquelle j'insiste pour prendre un petit peu le pouls c'est parce qu'on a été invité pas la chambre des parties contractantes et le groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS pour avoir une réunion

---

avec eux, plus tard dans le mois de février. Et donc j'aimerais savoir où on en est, quel est votre sentiment sur cette question, avant que l'on aille à cette réunion avec 30 représentants de la chambre des parties contractantes pour parler de cette question.

Vous êtes tous, bien entendu, invités à participer à cette réunion, si vous n'avez pas encore reçu l'invitation officielle, elle a été confirmée – cette réunion – à 13 h UTC le 16 février à 13 h UTC. Non, pardon, 15 h UTC, le 16 février.

Et je vous renverrai l'invitation à tous les membres du CPWG une fois que je l'aurai reçue.

HOLLY RAICHE :

Oui, très bien de parler aux parties contractantes, mais j'aimerais savoir, il y a eu beaucoup de va-et-vient dans ces discussions qui sont liées à la conformité. Donc est-ce qu'on va avoir une conversation avec eux aussi ? C'est ma question.

JONATHAN ZUCK :

Alors, cette conversation particulière a été lancée par la chambre des parties contractantes qui a constitué son propre groupe sur l'utilisation malveillante du DNS et ils invitent plusieurs parties prenantes au sein de la communauté de l'ICANN pour en parler.

Donc la conformité à l'ICANN, c'est l'un des groupes qui a été invité à participer à cette réunion, et comme vous l'aurez probablement vu à mon email à M. [DRAZIC], j'ai insisté sur le rôle des parties contractantes. L'un des points saillants pour la communauté At-Large,

---

donc c'est l'un des points dont on va parler, mais ça ne va pas être le but principal de la réunion, parce que le but de la réunion ça n'est pas que nous, nous allions à la réunion et nous monopolisons la conversation.

Donc c'est leur groupe de travail, c'est leur réunion, c'est le groupe de travail qu'a constitué la chambre des parties contractantes, donc nous, nous sommes l'un des invités à cette réunion. Mais ça n'est pas nous qui allons fixer l'agenda.

Ensuite, ce que l'on veut faire, ce que l'on veut continuer à faire, c'est organiser des sessions. Donc tout ce qu'on fait f=pour l'instant on va continuer à le faire. Mais comme on a reçu cette invitation, on va parler avec eux directement.

Et ensuite, la deuxième question que je vous poserai... Si on peut passer à la diapo suivante s'il vous plait, c'est un petit rappel de la semaine dernière... Voilà ce que devrait être le rôle de l'ICANN, donc si on développe un cadre, on pourrait dire que, d'après nous, les parties contractantes devraient être responsables de cela. Mais peut-être qu'on n'aurait pas le même sentiment qu'eux ou que l'ICANN par rapport aux responsabilités dans tous ces domaines.

Donc, le point de vue du NCSG, à savoir que la communauté et le conseil d'administration devraient être impliqués dans la réglementation, etc. en permettant, par exemple, un titulaire de propriété intellectuelle d'avoir un site, et une fois qu'ils ont créé les liens de confiance suffisants, on peut retirer ce qu'ils ont. Donc ça, ça concerne le NCSG.

---

Si on regarde le récit actuel de l'ICANN, l'ICANN veut continuer à se concentrer sur sa mission technique et dit que le rôle de l'ICANN a à voir directement avec l'application du contrat, pour ce qui concerne l'utilisation malveillante. Et ça, c'est en lien avec le hameçonnage, le malware, donc logiciels malveillants, les spams, etc. Donc c'est là qu'ils pensent que leur responsabilité s'achève.

Et le niveau suivant, ce serait un cadre de la communauté, en d'autres termes que la communauté ICANN ou l'organisation ICANN pourrait créer un cadre comme un notifiant digne de confiance, les parties contractantes donc pourraient avoir leur propre système et il faudrait que la communauté y souscrive. Donc il faut veiller à ce que ce cadre s'applique à toutes les parties contractantes.

Et le niveau suivant à l'ICANN ce serait voir comment on gère ce programme. Être impliqué dans l'autorisation... Oui, je ne sais pas si c'est le bon terme, autorisé, mais indiquer que quelqu'un est notificateur digne de confiance et que ça, ça s'applique à la chambre des parties contractantes.

Et ensuite, l'application des termes du contrat devrait être incluse dans tous ses autres aspects.

Bien entendu, il est logique qu'ils jouent ce rôle, puisque c'est inscrit dans le contrat, et le contrat dit simplement que les parties contractantes ont un accord avec leurs clients, les titulaires de nom de domaine. Donc étant donné que c'est le cas, étant donné que la présence ou l'existence d'un accord comme celui-ci suggère que l'ICANN pourrait ajouter un niveau d'application pour veiller au bon respect de ce contrat.

---

Donc voilà les deux grandes questions, les deux grands axes de questions autour desquelles tourne la discussion. Donc il s'agit pour l'instant de comprendre bien ces deux axes. Si vous avez des questions à poser sur ces deux axes, je peux y répondre maintenant.

NON IDENTIFIÉ : Peut-être qu'on pourrait inviter [Jammy] ?

JONATHAN ZUCK : Oui, on en est au tout début, il ne s'agit pas de voter. Peut-être que vous avez raté le début, mais on nous a invités à participer à une réunion d'un groupe de travail de la chambre des parties contractantes sur l'utilisation malveillante du DNS, et donc il s'agit de voir ce que l'on pense de cette question avant d'aller à cette réunion.

Mais c'est juste un petit peu prendre la température.

GORAN MARBY : Oui, j'aimerais ajouter quelque chose. Donc la manière donc ça fonctionne est la suivante. Les contrats que nous avons avec l'organisation ICANN, c'est un contrat juridique qui a une limite. Les parties contractantes ont accepté qu'il y a un vide dans ce contrat. Donc ce vide peut être comblé s'il est fondé sur les politiques.

Donc il y a un mécanisme intéressant ici. Il n'y a pas d'autres manières de modifier tout contrat avec la chambre des parties contractantes s'il n'y a pas d'accord qui provienne d'un politique.



---

Il y a eu des changements qui ont été apportés sur d'autres questions, mais voilà comment ça fonctionne.

Donc si quelqu'un me dit : Goran tu devrais faire quelque chose par rapport à cela, moi, je ne peux pas parce que si les parties contractantes ne sont pas d'accord, rien ne se passe.

Mais je dois dire que la communauté, si elle élabore une politique qu'elle présente au conseil d'administration pour décision, alors on peut l'inclure au contrat et modifier le contrat. C'est la seule manière de modifier le contrat.

Voilà ce que je voulais ajouter, parce que c'est important de comprendre que c'est le fonctionnement des choses.

JONATHAN ZUCK :

Merci Goran. Effectivement c'est important. Mais il s'agit de voir ce que l'on veut. Et ça, c'est tout à fait différent de la manière dont on pourrait envisager une mécanique à mettre en œuvre. C'est une autre discussion.

Et là, en fait, il s'agit de développer un consensus, parce qu'on ne l'a pas forcément. Donc c'est la seule question qu'on pose pour l'instant.

Et ce qu'il se passe ensuite, ça, ça ouvre une porte beaucoup plus large, bien entendu, et vous avez raison de dire ce que vous dites. Mais, pour l'instant, vous savez on est l'un des groupes les plus divers à l'ICANN, c'est l'une de nos caractéristiques. Et donc, étant donné qu'on est un groupe extrêmement hétérogène, il est important de prendre un petit peu le pouls de nos souhaits, de nos désirs, et c'est ce que j'ai essayé de

---

faire un petit peu pour connaître un petit peu le sentiment des uns et des autres.

GORAN MARBY : Oui, je comprends bien ce que vous dites, mais c'est important de le savoir parce que, parfois, certaines révisions disent au conseil d'administration : vous devriez faire ceci ou cela, et sans suivre le modèle multipartite ou la politique. Moi, je n'ai pas le pouvoir de faire cela. Donc j'insiste, il faut que ça passe par une politique.

Donc je suis là parce que moi, je crois en ce modèle multipartite.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est pour ça qu'on est là aussi et qu'on est volontaires. Donc on y croit fermement.

Non, écoutez, j'essayais juste de bien m'entendre avec Goran, c'est tout.

GORAN MARBY : Oui, aucun problème, moi aussi je veux bien m'entendre avec vous. Donc je vous ai interrompu ?

JONATHAN ZUCK : Donc je vous ai interrompu ?

Non, je disais que c'était le niveau qu'on avait à présent, on commence à peine à discuter de cela. Mais j'apprécie beaucoup de voir que vous êtes ouverts à en discuter.

---

GORAN MARBY : Oui. Vous me connaissez suffisamment bien, moi j'adore ce type de discussion.

JONATHAN ZUCK : Oui, oui, on le sait. Et nous sommes intéressés à faire en sorte que cette discussion puisse progresser et être concrétisée bien sûr.

Alors je voudrais voir s'il y a d'autres questions.

GORAN MARBY : Oui, j'en ai plein.

JONATHAN ZUCK : Oui, mais des questions d'At-Large.

GORAN MARBY : Oui, mais vous me permettez de prendre la parole... Merci de m'avoir invité à cette réunion. C'est un plaisir pour moi d'être ici. Vous me manquez énormément. Qu'est-ce que j'aimerais aller boire pot avec vous et avec toute l'équipe. Vous étiez parmi mes premières rencontres avec la communauté ICANN à Marrakech en 2016, on a fait une promenade en bus avec Graig et c'est lui qui m'a expliqué comment fonctionnait ICANN. Je lui en suis très reconnaissant pour cela.

Donc At-Large était la première communauté avec laquelle je me suis impliqué, c'était ma première présentation. En 2016 le premier diner auquel j'ai participé avec une unité constitutive, avec un groupe de la

---

communauté, c'était At-Large. Et je me souviens de circuler un peu dans la salle, de passer dans les différentes salles, pour voir les différentes gens, à commencer par Sébastien et à finir par Alan à l'autre bout de la salle. Donc c'est intéressant d'être là avec vous.

JONATHAN ZUCK : Oui, j'imagine la diversité de vos discussions entre les différentes personnes. Claudia, je pourrais être l'hôte si vous voulez pour pouvoir mettre votre patron en muet, si cela vous gêne.

CLAUDIA RUIZ : Oui, non, pardon Jonathan, mais je vois qu'il y a une question sur le chat de [Inaudible], je pourrais la lire si vous voulez.]Les fournisseurs de liste noire de réputation seront-ils vus comme des acteurs en ce sens ?]

JONATHAN ZUCK : Oui, j'ai vu sur la liste de diffusion qu'il y a une discussion sur ce groupe. Il faudrait discuter de cette possibilité, s'il y a une sorte de transparence dans leur méthodologie et sur la manière de déterminer qui est sur la liste de blocage, on pourra les considérer comme des entités de notification auxquelles faire confiance.

On pourrait croire qu'il n'y a pas de norme à suivre en ce moment, vu la situation, mais j'ai vu ce que vous disiez dans le mail, si on élaborait un document [similaire à ICANN], j'imagine qu'on devrait inclure également les fournisseurs de listes de réputation. Donc oui, c'est la discussion prochaine.

---

Moi ce que j'essaye de faire c'est de préparer tout le groupe à être prêt pour la discussion que nous allons tenir la semaine prochaine avec la chambre des parties contractantes. D'accord ?

Alors, si vous êtes tous d'accord, je vais faire un petit questionnaire pour comprendre un peu où on en est, pour reprendre ces deux continuums.

Donc si possible je vais vous demander de poser la première question, on en parlera, parce que ce sont des discussions que nous tenons en continu. Donc je voulais savoir ce que pense le groupe, en général.

Si vous voyez la liste, c'est comme si c'était placé dans le diagramme, dans le schéma. Donc je disais c'est toujours un continuum. Donc il y en a un encore et encore, et encore, si vous finissez la liste, et vous vérifiez les différents choix.

Donc que devrait représenter l'utilisation malveillante du DNS du point de vue des unités contractantes. Le programme des fournisseurs auquel ont fait confiance, par exemple, ce pourrait être un programme que l'ICANN fait de son côté, mais que devrait-on considérer comme utilisation malveillante du DNS du point de vue des parties contractantes ?

CLAUDIA RUIZ :

D'accord on va leur donner quelques secondes encore avant de voir la réponse.

---

GREG SHATAN : Je pense qu'on aurait peut-être dû faire un type de questionnaire différent pour cette question.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'était pour aller plus vite Greg. On en reparlera. Donc comme vous voyez, il y a un consensus approximatif ou en tout cas la définition générale est la plus détaillée, on a une trentaine du pourcentage total des votes en ce moment. Donc juste intéressant de le voir.

Merci pour cela, j'essayerais de présenter cela, de le transmettre lors de la prochaine réunion.

Donc question suivante.

Goran, je m'excuse, de notre désordre, je sais qu'on n'est pas toujours très organisés.

GORAN MARBY : Oui, bon, on dirait que vous ne me connaissez pas.

JONATHAN ZUCK : Oui, Claudia, donc question suivante. Que pensez-vous par rapport au programme d'entité de notification auquel on peut faire confiance. Donc on pense d'une part que ces programmes devraient être obligatoires et ce n'est pas toujours lié à l'utilisation malveillante des technologies, on a l'utilisation malveillante et l'utilisation abusive des différentes technologies. On pourrait peut-être devoir indiquer à une partie contractante que quelque chose ne fonctionne pas et que la notification devrait être contraignante et devrait déclencher une

---

mesure du côté de l'entité qui gère le responsable de l'abus. Donc on est à un extrême du côté de ceux qui croient que ce devrait être obligatoire et à l'autre bout ceux qui croient qu'on ne devrait pas intervenir parce que ce serait comme une réglementation ou une intervention couverte et donc ce serait trop. Voilà la question qu'on vous pose.

Et il y a également le choix de dire : il faut en discuter davantage, c'est pour ceux qui ne sont pas sûrs de la réponse.

D'accord. C'est bien. C'est bien de savoir, c'est en général un sujet qui suscite beaucoup d'intérêt en ce moment, et ça fait partie du cadre d'abus du DNS et ça devrait être repris lors de nos échanges avec la chambre des parties contractantes.

Finalement, question numéro 3, qui porte sur le rôle de l'ICANN. Donc, c'est un continuum entre les différents niveaux d'implication. Donc au début c'est le rôle le plus impliqué pour l'ICANN, le moins impliqué, donc recherches, informations, rapports, aider les gens à savoir ce qu'il se passe, ça devrait la majorité de leur rôle. Deuxièmement fournir des outils, donc on a l'analyse et les outils d'analyse statistique qui permettent de prédire lorsqu'il va y avoir un enregistrement que l'on juge abusif, d'emblée, qui paraît être utilisé à des fins abusives, donc l'ICANN pourrait peut-être fournir ces outils, les mettre à la disposition des parties contractantes, pour qu'elle puisse à avoir cette prévisibilité par rapport à l'usage qu'on va faire d'un enregistrement. Troisièmement, appliquer les mesures dans le cadre de sa mission technique pour exiger que les domaines qui sont abusifs de par les normes qui seront fixées soient suspendus. Puis on a la promotion du

---

consensus communautaire sur la limite, promotion des normes communautaires pour ces notifications dignes de confiance, gestion d'un programme de notifications dignes de confiance et application des contrats [inaudibles].

Flavia, où en est-on avec les résultats. Pourquoi vous avez décidé de finir ce questionnaire ? On avait peu de réponses.

CLAUDIA RUIZ : Oui, peu de personnes ont répondu, mais je l'ai arrêté parce que personne ne répondait.

JOANTHAN ZUCK : D'accord, oui. Est-ce qu'on peut le refaire ? Parce que j'étais en train d'expliquer surtout à quoi correspondait chacun des choix.

Alors, je vous invite tous à prendre un moment, à considérer sur quoi il s'agit et à voter.

GORAN MARBY : Oui, Jonathan, lorsque vous parlez d'ICANN, est-ce que c'est l'institution ou l'organisation ICANN ? Il y a une grande différence entre les deux.

JONATHAN ZUCK : En fait ce serait les deux, je pense, je dirais l'institution ICANN pourrait être impliquée au moment de dégager un consensus communautaire pour développer et mettre sur pied un programme de notifications dignes de confiance, et ce serait à l'organisation, surtout, de mettre en œuvre cela, je pense.



---

Mais la promotion de la conversation en fait, ce serait pour les deux, l'organisation devrait faciliter les discussions pour le consensus communautaire, mais l'organisation devrait mettre sur pied le programme.

GORAN MARBY : Non, l'organisation ne peut pas le faire si ce n'est pas une question de politique. C'est pour ça que je demande.

JONATHAN ZUCK : Oui, on parle ici de ce qui serait souhaitable, Goran, après vous verrez comment le promouvoir en tant que politique. On ne parle pas de conseil ou d'avis. C'est tout ce dont on va discuter avec les autres, ce n'est que ça.

Alors ? Oui, Greg, allez-y.

GREG SHATAN : Merci. J'ai une question où j'aurai peut-être plus d'une option ou voter toutes, mais on ne peut pas. Sauf si vous considérez que la dernière des réponses comprend toutes les autres.

JONATHAN ZUCK : Oui tout à fait.

GREG SHATAN : Oui, il devrait y avoir des choses qui devraient apparaître sur la liste de ce qu'ICANN devrait faire. Et donc j'ai répondu suivant le choix qui me

---

convenait le plus, mais qui n'était peut-être pas forcément ma réponse. On n'a pas toujours de cercles concentriques, vous savez en général, il y a des choix qui ne comprennent pas forcément la réponse [inaudible]. Garantir le respect des contrats, par exemple, bon les contrats sont repris ici dans deux réponses, j'aurais souhaité cocher les deux. La mission est très technique parfois, et si la mission est très technique on ne peut pas s'occuper de faire valoir le contrat.

JONATHAN ZUCK : Oui, oui, mais je les ai mis dans cet ordre parce que la dernière réponse reprend tout. Je sais que les questions ne sont pas parfaites, c'est une discussion à continuer, bien sûr, c'est juste pour savoir où on en est.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, je crois qu'il y a beaucoup de mains levées. Et je sais que Goran ne va pas rester ici pour l'intégralité de la réunion, donc je me demande si on ne peut passer à la partie suivante, conclure ce point à l'ordre du jour et revenir à cela. Parce qu'on dirait qu'il s'agit d'un sujet qui suscite beaucoup d'intérêt et de réponses. Vous êtes d'accord ?

JONATHAN ZUCK : Oui, je pense qu'on peut faire comme ça.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : On prend note de la liste d'intervenants actuels et une fois que Goran aura fini avec sa partie de l'ordre du jour, on reviendra à la liste d'intervenants. D'accord ? Et on vous donnera un peu plus de temps

---

pour que vous réfléchissiez par rapport à ce sujet qui est très intéressant. D'accord ?

JONATHAN ZUCK : Oui. Je vois que vous êtes nombreux à lever la main. Je m'en souviendrai.

GORAN MARBY : Oui, je pense que l'organisation ICANN devrait également faire partie de cette discussion et c'est intéressant pour moi d'être là aujourd'hui. Et je pose ces questions à Jonathan, comme vous le savez, vous, parce que l'ICANN est une machine très spécifique. Beaucoup d'entre vous avez participé à la formation de cette machine, c'est vous qui avez décidé du fonctionnement du modèle multipartite. Et moi, à présent, je suis les règles que vous avez définies.

Et je sais qu'il y a des gens qui ne connaissent pas les règles et qui ne savent pas comment ça fonctionne. Voilà pourquoi, Jonathan, je pose ces questions pour préciser ces points. On a le conseil d'administration, la communauté et l'organisation ICANN. Et chacun de ces composants, de ces groupes, a ses rôles, ses limites, et chacun a des limites dans la mission de l'ICANN. Et il y a, à ce point-là, une discussion séparée qui est de savoir ce qui entre dans les compétences de chacun de ces groupes.

Désolé, mais c'était juste pour être clair.

---

JONATHAN ZUCK : Oui, moi je regarde l'heure et je sais que vous allez devoir nous quitter, je m'inquiète un peu, comme disait Olivier, est-ce que vous avez le temps de rester ?

GORAN MARBY : Je suis très content d'être là, d'avoir été invité, de pouvoir prendre un moment à partager avec vous. Si vous avez des questions, j'y répondrai, moi je profite moi-même de la discussion avec vous. Je m'excuse dès maintenant pour ne pas donner mon nom à chaque fois que je prends la parole. J'espère que vous connaîtrez ma voix. Et d'ailleurs, je suis en train de prendre des médicaments en ce moment, j'ai un peu mal à la gorge. Désolé si vous avez plus de mal à me comprendre.

Donc on pourrait peut-être discuter et vous m'interrompez si besoin. Donc s'il y a quelque chose que je fais mal, vous pourrez aller voir Greg pour lui réclamer, oui, c'est Greg qui en aura la faute.

Alors, j'avoue qu'on n'a pas été très transparent dans le processus à travers lequel le conseil de la GNSO prend ses décisions et les présente au conseil d'administration. Il y a eu beaucoup de mystères dans ce sens, et la complexité de certaines des choses qui nous arrivent est énorme.

Et je voudrais être sûr que tout ça se fait de manière transparente. Et je sais que beaucoup de ce qui se fait est très complexe, et ça a un effet sur tout le reste.

Vous vous souviendrez que lorsque le conseil de la GNSO prend une décision et formule des recommandations présentées au conseil d'administration, pour nous, ce n'est pas optionnel dans le sens que

---

nous allons devoir mettre en œuvre cela. Si le conseil n'est pas d'accord, tout ce qui peut être fait est de communiquer avec le conseil de la GNSO, mais on ne peut pas arrêter le modèle multipartite, comme on ne peut pas empêcher la mise en œuvre d'une discussion du conseil de la GNSO. Nous avons vu que très souvent beaucoup de choses ne sont pas mises en œuvre parce qu'elles sont très compliquées. Et donc on passe par un processus de mise en œuvre très long à travers lequel l'organisation ICANN travaille à obtenir les contributions de la communauté et on finit par des choses qui auraient dû être résolues avant dans le processus.

La recommandation 11 est un exemple de la première étape. L'organisation, le conseil d'administration a enjoint l'organisation ICANN de faire quelque chose, il a fallu revenir voir le conseil de la GNSO pour poser toutes les questions pertinentes.

Alors, lorsque le conseil d'administration prend une décision et la communique à l'organisation ICANN, on leur donne des instructions d'aller faire quelque chose. Pour moi, en tant que président du conseil, ce que me dit le conseil d'administration est la fin du processus, à ce moment-là, il faut que j'aie fait ce que le conseil m'a dit de faire, pour moi en tant que président de l'organisation, pardon.

Et alors, ce qui se fait, est que si on n'a pas répondu à toutes les questions, ou si on a toujours des doutes, il faut revenir en arrière. Et c'est ce qui arrive très souvent.

On a des projets ou des choses que nous n'avons pas faits auparavant, on n'a pas de deuxième série ou de deuxième partie, on n'a jamais eu de SSAD, de deuxième série de nouveaux gTLD, on n'a jamais mis en

---

œuvre la procédure de vente aux enchères. Ce sont toutes des choses nouvelles pour nous, et donc on voulait trouver une manière de mieux nous impliquer à travers le processus.

Et donc nous avons reçu de très bonnes contributions, nous avons reçu une proposition de la communauté, avec beaucoup d'informations des différentes régions, mais on avance à mesure qu'on travaille.

Si vous avez des questions, si vous voulez en discuter davantage, je serai là pour répondre. Donc à vous. Et je vois que Greg est là.

GREG SHATAN :

Alors, en fait, j'observe ce processus à la distance, et j'espère qu'il va nous mener quelque part. Sachant que ça va prendre du temps, parce qu'un pas en avant, deux pas en arrière, c'est ce à quoi ressemble un petit peu ce processus. C'est quelque chose d'extrêmement complexe, peut-être excessivement complexe. Et je ne pourrais pas jeter le blâme sur Goran, parce que si je le faisais il rejeterait le blâme sur moi. Mais le fait est que c'est quelque chose qui me préoccupe.

GORAN MARBY :

Oui, il y a un autre aspect à cela. Le conseil d'administration veut avoir plus d'éléments avant de prendre une décision finale. Ce qui veut dire que mon choix : soit j'agis sans transparence et la possibilité de revenir vers les gens. Et là on ne parle pas simplement d'actions vis-à-vis des politiques par exemple. On a agi très vite par rapport à la phase 2 de cette recommandation, mais on n'a pas besoin de revenir là-dessus, mais le problème c'est lorsqu'on dit : le conseil d'administration doit faire ce travail. Ou : il faut que le conseil d'administration soit préparé

---

pour cette décision. Mais, quelle question on nous pose au conseil d'administration ? Parce que là en fait on ouvre un processus qui existe déjà.

J'espère que je vous aide ainsi à réfléchir un peu mieux à cette question.

GREG SHATAN :

Oui, je pense que j'ai bien compris cette partie-là, cette partie du processus est plus claire maintenant. Mais je pense que, parfois, il y a des déséquilibres dans les informations. Et parfois le fait que certaines parties aient plus de données, ça fait qu'elles ont plus de poids et ça n'est pas juste.

Mais d'une manière générale, je pense que c'est un pas dans la bonne direction, aussi bien en termes de transparence que d'engagement ou contributions de la communauté. Donc, bon, écoutez, je ne vais pas me défendre en disant que ça fait un an que je suis confiné devant mon ordinateur, dans mon bureau, mais bon...

GORAN MARBY :

Je vois qu'Alan est là aussi, et je me rappelle une vieille conversation qu'on a eue sur CISCO.

ALAN GREENBERG :

Oui, effectivement. Ça remonte. L'At-Large c'est un petit peu superflu ici dans notre conversation. Et j'aimerais expliquer pourquoi. Revenons en arrière. L'OPD, ça n'est pas un nouveau concept. Mais le fait de le formaliser pour résoudre des problèmes extrêmement complexes, ça, c'est une nouveauté. Il est clair qu'avant que le conseil d'administration

---

puisse prendre une décision sur quelque chose d'extrêmement complexe, et d'ailleurs on peut avoir des divergences de point de vue par rapport à la mise en œuvre, coûts, délais, etc., donc il est absolument logique de formaliser la spécification de la manière dont le conseil d'administration approuve, s'il approuve, et d'impliquer la communauté pour que ces décisions soient bien comprises. C'est ce dont on a besoin pour nous assurer que si le conseil d'administration veut aller sur une voie, il faut s'assurer que tout le monde veut suivre cette voie. Et, clairement, tout le reste ou toutes les autres options ne font aucun sens.

Le [SSAC], c'est un exemple, mais les procédures ultérieures en est un autre. Avec, d'abord, énormément de choses qui ne sont pas spécifiées au niveau politique, et c'est peut-être justifié. Parce qu'il n'y a pas eu suffisamment de temps et également en raison de politiques.

Donc il est important pour nous tous que si le conseil d'administration approuve quelque chose et le finance et que l'organisation ICANN le met en œuvre pour l'année suivante, et le processus des nouveaux gTLD est un processus de 5 ans, on ne veut pas arriver, en fin de compte, pour faire le constat que ça n'a pas marché, on n'était pas sur la bonne voie.

Et lorsqu'on a eu la première version de ce document, c'était réellement inspirant, parce qu'ils se sont rendus compte que les décisions qui allaient être prises dans la phase de conception opérationnelle allaient avoir une incidence sur la réelle conception et mise en œuvre. Parce que le conseil d'administration allait se fonder sur l'ODP. Et si ce dont



---

on a besoin c'est quelque chose de différent, alors mieux vaut en discuter maintenant parce qu'après ce sera trop tard.

Donc, le fait d'inclure la capacité de réviser ce qui a lieu au sein de l'ODP de la part d'experts qui vont analyser ce produit, quel qu'il soit, ça fait sens. Il y a eu des réticences parce que le processus était quelque peu complexe, mais ça a été totalement soutenu, parce qu'on nous a dit : voilà c'est une fonction GNSO.

Mais lorsque vous regardez l'exemple du SSAC, avec un grand nombre d'utilisateurs qui ne sont pas représentés, ou utilisateurs potentiels qui ne sont représentés par quiconque au conseil de la GNSO, alors vous vous rendez compte qu'il manque quelque chose. Et, encore une fois, vous vous rendez compte que vous finissez avec un produit qui ne remplit pas sa fonction.

Il en va de même des procédures ultérieures. L'idée c'est d'attirer de nouveaux acteurs et non pas seulement ceux qui sont déjà à la GNSO. Et ne pas permettre leur contribution pendant l'ODP, ça fait qu'on est en train de les exclure et on ne répond pas aux besoins de la communauté.

Peut-être que la GNSO comprend les besoins de la communauté, mais il faut les intégrer. Donc on a beaucoup insisté dans ce document en disant que, peut-être que ce qui était spécifié par le groupe de consultation dans sa première mouture n'était pas forcément assez clair ou était trop complexe, mais vous ne pouvez pas tout simplement exclure cette source de contribution, cette source d'engagement. Il faut s'assurer que toutes les contributions sont prises en considération pour garantir l'adhésion de tous, en fin de compte.

---

GORAN MARBY : Je pense qu'il est important de préciser quelque chose, et vous le savez de toute façon Alan, donc je ne vais rien révéler ici, et on me pose souvent la question : alors que se passe-t-il si le conseil d'administration se rend compte que la solution, finalement, avec la politique, ne résout pas le problème ? Et on me répond : non, ça n'est pas notre décision, cette décision a déjà été prise par le conseil de la GNSO. Maintenant le conseil de la GNSO a adopté une recommandation, et ça, c'est dit dans les statuts. C'est vrai Alan. Donc le conseil d'administration prend une décision en fonction de la recommandation du conseil de la GNSO, tu le sais, c'est vrai, même si tu protestes, donc c'est le conseil de la GNSO qui est responsable de faire cette recommandation, c'est envoyé au conseil d'administration, le conseil d'administration prend en considération vos avis, mais le conseil d'administration, s'il a un problème vis-à-vis de la politique en question, il doit revenir devant le conseil de la GNSO. Mais conformément au modèle multipartite, ce n'est pas le conseil d'administration qui est modèle multipartite. Mais ça doit venir du conseil de la GNSO.

On peut poursuivre ce débat, vous savez, si vous le souhaitez.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas si je suis censé répondre ou je dois laisser la parole au prochain orateur ? Je ne sais pas qui gère l'appel ici.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Écoutez, je pense qu'on va céder la parole au prochain intervenant. Alan, je reviendrai vers vous après. Je vois Christopher Wilkinson, Hadia

---

Elminiawi et Holly Raiche souhaitent intervenir, donc on va suivre avec les prochains intervenants et ensuite je reviens vers vous. Christopher Wilkinson.

CHRISTOPHER WILKINSON : Bonsoir, merci Goran de nous avoir rejoints ce soir. C'est une occasion importante d'entendre votre point de vue et votre contribution sur cette thématique.

Alors, sachez que je soutiens totalement la forte préoccupation que vient d'évoquer Alan concernant l'ODP ou quel que soit le nom que vous lui donniez.

Lorsque j'ai lu la première mouture, j'ai pensé : ha enfin, le conseil d'administration est en train de mettre en œuvre un mécanisme pour corriger la GNSO lorsqu'elle se trompe. Moi, j'ai soutenu la prise de décision multipartite à l'ICANN et au sein des ccTLD depuis plus de 20 ans maintenant. Mais, pour l'heure, je ne reconnais plus la GNSO comme reflétant une expression légitime et équilibrée des intérêts multipartites de l'internet mondial.

Il y a quelque chose qui ne va pas ici. L'équilibre de pouvoir exercé entre différentes parties prenantes n'est absolument pas équilibré. D'ailleurs, je l'ai évoqué dans un commentaire sur le rapport SubPro.

GORAN MARBY : Oui, je pense que vous soulevez ici un point qui va au-delà de l'ODP, à savoir comment l'ICANN, en tant qu'institution, est constituée et quel est le rôle de la GNSO, quelles sont les différentes parties.

---

Moi j'ai toujours pensé qu'on a trois branches ; on a la branche politique, la branche technique avec l'IANA et tout ce qu'on fait. Et je pense que c'est toujours nécessaire, et tout ça, ça à voir avec l'évolution du modèle multipartite. D'ailleurs une initiative du conseil d'administration. Mais sachez que tant que les règles existeront, il faut y souscrire, parce que c'est vous qui avez créé ces règles. Moi, je ne peux pas les changer. Je suis tout à fait prêt à avoir des discussions là-dessus, mais je ne peux pas les changer. Et si je croyais différemment, je ne serais pas ici.

Je crois fermement en notre modèle multipartite.

Alors qui d'autre souhaite intervenir ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Hadia Elminiawi.

HADIA ELMINIAWI : Merci Goran de nous accompagner aujourd'hui. Donc l'ODP, c'est une phase dont on a vraiment besoin. Toutefois, lorsqu'on pense au genre de commentaires, de réactions, de précisions que l'équipe ODP recherche, on pourrait penser qu'il y a deux types de commentaires ou précisions qui pourraient être nécessaires.

L'un d'entre eux ce serait commentaires ou précisions par rapport à l'objectif, l'intention de la politique ou la nature de l'une des recommandations, l'objectif de l'une des recommandations. Et ça, ça relève absolument du conseil de la GNSO. Et, une réponse à cela devrait être réservée au seul conseil de la GNSO.

---

Toutefois, il pourrait y avoir d'autres types de précision requise par rapport à la mise en œuvre elle-même et non pas par rapport aux intentions, aux objectifs de la politique. Et là, ça n'est pas le conseil de la GNSO à lui seul qui doit répondre, ça n'est pas suffisant.

Et ce que l'on veut dire dans notre déclaration, c'est ça. Parce que, là encore je parle de mise en œuvre, et c'est là que nous pensons que d'autres parties de la communauté devraient être impliquées.

GORAN MARBY :

Écoutez, chère amie, vous, une partie de l'ICANN, a une capacité unique d'aller, d'envoyer un avis au conseil d'administration. Vous êtes l'un des rares à pouvoir dire, si vous pensez que quelque chose ne va pas, vous pouvez envoyer un avis au conseil d'administration, directement, les autres ne peuvent pas le faire. Et ça, c'est inscrit dans les statuts consultatifs. Et vous avez également un pouvoir consultatif auprès du conseil d'administration.

Tout le monde aimerait avoir cette place que vous occupez, pour être honnête. Oui Alan, je sais.

Donc vous avez cette capacité unique d'envoyer un avis spécifique ou pas au conseil d'administration, et le conseil d'administration le suit ou pas. N'oubliez pas cela. Vous n'êtes pas lié aux règles de l'EPDP, vous avez vos propres règles, n'oubliez pas cela. C'est très important, vous avez une représentation auprès du conseil d'administration, d'ailleurs une très bonne représentation au conseil d'administration. Et ensuite vous avez une capacité unique pour orienter les membres du conseil d'administration.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Holly Raiche, ensuite.

GORAN MARBY : Écoutez, vous savez, vous avez raison dans tout ce que vous dites, et je vais vous donner un exemple stupide, simple, mais à la fois compliqué.

Parfois, il y a des éléments liés à la mise en œuvre technique qui ont une incidence sur la mise en œuvre politique. On s'est aperçu qu'une petite adaptation, ça peut être bénéfique pour les utilisateurs finaux. Ou on détecte un problème. Et je vais vous donner deux problèmes très simples sur lesquels on doit travailler.

L'un, c'est comment savoir que la personne qui a posé la question ou qui a fait une requête est cette personne. Et ça c'est l'un des grands mystères de l'internet, parce que, pensez à une entreprise de carte de crédit, très souvent vous devez dire : je suis cette personne, je fais ceci, cela et je vous montre mon passeport. Maintenant, comment on peut faire nous pour l'internet ? Et si vous regardez-les [inaudibles] c'est énorme, parce que ça veut dire mettre un système d'identification très solide, comme PayPal ou autre. Mais c'est un aspect important. Et la manière dont on va régler cela va avoir un effet.

Mais il y a certaines inconnues. Et je vais vous donner un exemple. L'une des parties contractantes fait le test d'équilibre avant de donner les données. Ça, c'est inscrit dans les statuts constitutifs. Mais ensuite, la question à se poser c'est : est-ce que je peux envoyer ces données, en raison du RGPD ? Donc ce sont ces deux questions qui sont importantes. Comment savoir que la personne qui a fait la requête est la bonne

---

personne et comment transférer ces données en étant conforme au RGPD.

Si vous, à l'origine de la demande, vous obtenez les données, vous êtes maintenant lié au RGPD, et d'ailleurs toutes ces questions ont été couvertes par le groupe de travail sur la phase 2, qui a fait un travail extraordinaire.

Donc voilà, je pense aussi que, peut-être qu'il y aura une opportunité de poser des questions aux gens qui ont élaboré les politiques, je ne sais pas. Mais voilà ce que je voulais ajouter.

Et d'ailleurs on vient de me dire que ma prochaine réunion est annulée, donc je peux vous accompagner comme vous voulez, vous êtes libre de me mettre à la porte.

Holly et Cheryl sont venues me voir à Marrakech, elles m'ont embrassé, elles m'ont souhaité beaucoup de chances quand j'ai commencé, je m'en souviens.

HOLLY RAICHE :

Oui, pour reprendre ce que disait Jonathan, le processus, d'après ce que nous avons compris, est la première partie d'une discussion pour aborder des questions qui n'ont pas été considérées complètement avant ou peut-être qu'on aurait dû considérer [inaudible] de la GNSO. La conception était [inaudible] que les experts parlaient aux différentes unités constitutives, ils écoutaient, vérifiaient que la mise en œuvre reflète les points de vue de tout le monde, un point c'est tout. C'était ça qu'on avait compris et c'était ça notre intention.

---

Et je pense que l'inquiétude pour nous était que cette structure semble ne pas être respectée. Elle était sapée, Alan pourra me corriger. Mais je pense que c'était ça qui nous inquiétait. Dans la mise en œuvre, il faudra vérifier que la partie de politique soit bien considérée. [inaudible] merci.

GORAN MARBY :

Merci, Holly. Faites-moi confiance, je ne crois pas que l'organisation ICANN ait la capacité de changer les politiques. Je le répète encore, mais si l'organisation ICANN a une question de politique, elle doit aller poser la question au conseil de la GNSO. C'était ce que vous m'aviez dit également, parce que vous avez rédigé le rôle du conseil d'administration, qui est particulièrement dans le cadre du modèle multipartite. On me disait que c'était toujours le conseil de la GNSO qui devait gérer ces questions.

En matière de RGPD, je vais remercier ici le conseil de la GNSO, ça m'a bien aidé. Quand on a commencé ce processus, on n'avait aucune idée du processus, on avait un processus qui n'était plus conforme avec ce règlement, on était parmi les seuls à avoir des recommandations de protection des données et on essayait de donner des orientations qui soient contraignantes, c'était intéressant. On était parmi les seuls à le faire. Mais on avait un modèle qui [inaudible] de la communauté.

Donc, à partir de cela, nous sommes passés à une deuxième étape et nous voilà au moment de la mise en œuvre. Donc comme vous voyez, le conseil d'administration ne peut pas changer cela.



---

Nous avons beaucoup travaillé avec les institutions de législation européenne, avec la Commission européenne également, et nous avons posé les questions aux autorités de protection des données européennes, au CEPD, il y aura un webinaire qui sera organisé avec la Commission européenne pour la protection des données, il sera tenu demain, si je ne me trompe, et vous aurez l'occasion de poser des questions.

Parce qu'en fait, c'est à travers nos questions qu'ils ont pu peaufiner eux, de leur côté, la législation qu'ils voulaient adopter. Pour que vous voyiez un peu le poids qu'a l'ICANN et sa communauté.

Mais ce n'est pas nous qui définissons la politique, Holly, ce sont les processus communautaires qui définissent les politiques et nous n'avons aucune intention de changer cela.

Donc si le conseil est transparent, c'est comme cela qu'il pourra montrer l'intention et les processus sur lesquels sont fondés les politiques.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Je vais maintenant céder la parole à Alan pour pouvoir conclure cette partie de notre réunion.

ALAN GREENBERG : Oui, moi je ne suis pas d'accord avec Christopher, l'ODP n'est pas l'occasion de corriger des erreurs de politique de la GNSO. À une exception près, en fait, et je pense avoir bien compris comment les

---

politiques et l'EPDP et le conseil... En fait moi j'étais dans le groupe qui a défini les statuts actuels pour l'EPDP. Donc je pense bien connaître.

[Coupure de son]

Oui, les deux tiers, la majorité des deux tiers peut rejeter une politique et ne pas l'appliquer. Il ne peut pas la modifier, ils peuvent tout simplement la renvoyer à la GNSO qui va alors décider de la représenter ou de la rejeter. Mais c'est le conseil qui va décider si elle est mise en œuvre ou pas. Vous avez dit que le conseil de la GNSO doit [considérer] les politiques.

À un certain niveau, le conseil de la GNSO qui a approuvé cette politique a décidé de soumettre à la considération du conseil d'administration des recommandations qui faisaient [inaudible] d'une certaine divergence au sein du groupe de PDP. Donc si le conseil l'approuve, il approuvera une politique de consensus qui n'a pas fait l'objet du consensus au sein du groupe de travail consacré à ce PDP.

Donc c'est la manière dont fonctionne le monde, on ne peut pas le changer.

Permettez-moi de finir ce point, pardon.

Le PDP informe le conseil d'administration des coûts de la mise en œuvre, mais [inaudible] pourrait également dire : il est impossible de mettre en œuvre cette politique et il va falloir que vous reveniez à la genèse. C'est ce que le conseil peut dire au groupe de travail du PDP.

Donc en un sens le PDP peut modifier les politiques, mais il peut également conseiller au conseil d'administration de demander une

---

nouvelle procédure d'élaboration de politique parce que le résultat n'est pas susceptible d'être mis en œuvre. Donc le PDP est là pour s'assurer que si une politique est définie et qu'elle est mise en œuvre, le résultat soit ce que l'on souhaitait.

Et donc si vous faites cela, il faut accepter les contributions des différents acteurs de la communauté, non seulement de la GNSO. C'est ça qu'on veut dire.

GORAN MARBY : Oui, je ne suis pas en désaccord avec ce que vous dites.

ALAN MARBY : Oui, et on espère pouvoir avoir [inaudible] pour voir si c'est permis dans cette nouvelle version, ce n'était pas le cas dans la version 2. Oui, il pourrait y avoir un agent de la GNSO qui communique les conseils de la GNSO, mais ce n'est pas bien sûr ce que l'on voudrait avoir, il faudrait que toute la communauté participe.

GORAN MARBY : Oui, pour ce qui est de cette remise en question, c'est vous qui pouvez conseiller directement le conseil d'administration, vous n'êtes pas obligé de passer par [inaudible] vous pouvez présenter directement les conseils directement au conseil d'administration. Et le conseil est tenu de le respecter.

---

ALAN GREENBERG :

Oui, on souhaiterait plutôt pouvoir avoir une influence sur [inaudible] comme dans le cadre des PDP. L'ALAC ne va pas, généralement, contribuer à l'ODP, je ne pense pas, mais peut-être que le reste des communautés pourra le faire. Donc ça pourrait peut-être être la communauté de la cybersécurité qui pourrait dire que les choses sont mal faites. C'est beaucoup plus efficace de venir dire une fois que processus a été complété que les consultations ne sont pas les bonnes ; je pense que c'est beaucoup plus simple.

GORAN MARBY :

Je ne suis pas d'accord, je pense que ça mérite une discussion plus longue. Je respecte énormément At-Large, la communauté et le travail que vous faites, et je sais que vous avez très souvent participé ailleurs, au-delà de la communauté At-Large.

Vous avez l'une des voies les plus fortes au sein d'At-Large. Vous avez la représentation au sein du conseil, en tant qu'At-Large et vous avez la capacité d'envoyer des conseils au conseil d'administration qui doit les prendre en considération et est tenu de le faire.

Je voudrais maintenant que l'on parle de responsabilité également, de redevabilité. Comme vous l'avez signalé, si le conseil n'est pas d'accord avec une recommandation [inaudible], est renvoyé au conseil de la GNSO ; c'est ça la configuration qui existe, c'est ça la structure. Le conseil de la GNSO définit la manière de faire les choses au sein de l'ICANN. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Ça veut dire que le conseil de la GNSO doit être redevable.

---

C'est ce que prévoient les statuts constitutifs. C'est le [inaudible] de la GNSO qui va être redevable dans ce sens. Et donc on va toujours finir par revenir au conseil de la GNSO parce que c'est ce qui a été défini par la communauté. Vous pouvez ne pas l'apprécier, mais c'est ce qui a été décidé. Il y a beaucoup de gens ici présents et qui ont défini cela, qui ont participé à cette décision. Ce n'est pas [inaudible] dans ce sens des statuts constitutifs, mais le conseil de la GNSO doit être redevable pour les recommandations qui sont formulées.

Une recommandation pourrait disparaître, vous l'avez dit, oui, mais je ne pense pas que ça va être le cas avec l'ODP. C'est ce qui a été décidé.

Et vous savez, oui, avec ses défauts, je pense que la machine fonctionne assez bien. Le conseil d'administration rédigera une résolution.

Il y a quelque chose ici qu'il est très important de ne pas oublier, dans le cadre de l'ODP, le conseil va être ouvert à considérer la recommandation du conseil de la GNSO et par la suite, ce sera au conseil de décider. À ce moment-là, le conseil adoptera une résolution disant : voici sur quoi nous allons nous concentrer maintenant. Et ce sera une communication générale, dans un document public.

Et, pour moi, et je pense que pour vous aussi, ce qui est important est d'avoir une organisation qui soit bien préparée pour prendre les décisions.

Voilà pourquoi je vous invite également à participer à l'élaboration de cette liste et à dire : non, nous pensons qu'il faudrait également que ça, et ça, soit considéré.

---

À l'ICANN vous serez tous d'accord, je pense, avec le fait qu'on essaye de bien faire les choses pour les bonnes raisons. Moi, je m'engage à être transparent, responsable de ce que je fais. Et, pour nous, le plus grand échec est lorsque nous ne parvenons pas à mettre en œuvre quelque chose suivant la politique qui a été définie. D'accord ?

Oui, Olivier, très bien.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Merci beaucoup, Goran, merci de tout le temps que vous nous avez consacré aujourd'hui. Il y a énormément de questions qui vous sont adressées, comme vous l'avez vu. C'est formidable de vous avoir eu parmi nous pendant autant de temps. Nous avons d'autres choses à discuter aujourd'hui, vous êtes invité, bien sûr à rester, si vous le souhaitez. Peut-être que le reste de votre journée sera gâché après notre réunion, mais s'il y a des gens qui souhaitent vous parler et que vous n'allez pas couvrir un rapport parce que vous êtes avec nous, sentez-vous libre d'aller vous occuper ailleurs.

GORAN MARBY : Merci. C'est juste pour dire, ne soyez pas timide, contactez-moi, je pourrais également amener les cadres et les directeurs de l'organisation avec moi pour que l'on discute tous ensemble de ces questions qui vous intéressent.

Je ne le dis pas officiellement, mais souvent on me montre que j'ai tort, c'est grâce à ce type de discussions que je vois quand je fais des erreurs.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : D'accord, donc à la semaine prochaine à ce moment-là. Vous êtes invité à participer à tous les appels. Ce serait formidable de vous avoir parmi nous, si vous allez respecter les temps d'intervention, quand on vous cède la parole.

GORAN MARBY : Oui, non, ce n'est pas dans mon ADN, je ne saurais pas le faire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc ce sera toutes les deux semaines qu'on vous invitera. En tout cas merci Goran, il faut qu'on avance. On est en train de négocier pour voir s'il serait possible de modifier notre ordre du jour, parce qu'on a très peu de temps, on doit définir nos priorités d'At-Large pour 2021. C'est Jonathan qui va nous parler de cela.

Jonathan, pour mémoire on en était au point numéro 3 à l'ordre du jour avant de passer à Goran. Ça fait un moment qu'on était là, mais il faudra reprendre à ce point-là.

JONATHAN ZUCK : Oui, je demandais à Claudia à ce que les sondages à choix multiple soient modifiés. On ne va pas pouvoir faire énormément d'autres. Zoom a ses limites au niveau des sondages, on ne pourra pas les modifier pour satisfaire la demande, mais peut-être Claudia, qu'on pourrait modifier ces sondages pour que les gens revotent, ce serait bien.

Est-ce que vous avez pris note de la liste d'intervenants qu'on avait avant de passer Goran, parce qu'il y avait des gens qui demandaient la

---

parole et je ne voudrais pas qu'on oublie leurs interventions et leur demande de parole. Donc on avait Hadia, Alan.

CLAUDIA RUIZ : Oui, attendez, Heidi l'a noté, je vous le dis tout de suite. Attendez...

JONATHAN ZUCK : Je sais qu'Hadia était là, donc peut-être qu'elle pourrait commencer.

CLAUDIA RUIZ : La liste est : Holly, Alan, Hadia puis Greg. Je vais le réécrire sur le chat.

JONATHAN ZUCK : Très bien, alors Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE : Oui, j'ai absolument, complètement oublié ma question. Pas la peine de me donner la parole.

JONATHAN ZUCK : J'ai compris, je pense que vous étiez d'accord avec ce que demandait Greg par rapport à la construction de la question, c'est ce que vous avez dit sur le chat. Alan, maintenant. Vous vous souvenez de ce que vous alliez dire ?



---

ALAN GREENBERG : Je ne sais plus quelle était la question que j'allais poser et de surcroît je ne sais plus quel était le sujet dont on discutait. Si vous me le rappelez peut-être que la question me viendra à l'esprit.

JONATHAN ZUCK : Oui. Outre ce concept des degrés de responsabilité de la chambre des parties contractantes, on essayait de trouver quel était le degré de responsabilité pour l'ICANN également en tant qu'organisation et communauté. Donc quelles étaient les responsabilités qui appartenaient à chaque groupe.

ALAN GREENBERG : Oui, je me souviens maintenant du commentaire, c'était par rapport à quelque chose que Goran a dit.

L'ICANN ne fait que mettre en œuvre les politiques qui viennent de la GNSO, je ne sais pas s'il est toujours là, mais ce que je tiens à dire c'est que ce n'est pas vrai. L'ICANN ne peut pas changer les politiques et ne peut pas appliquer quelque chose avec les parties contractantes qui ne vient pas du conseil de la GNSO et qui n'est pas approuvé ou négocié avec le conseil.

Mais l'ICANN fait énormément de choses qui ne sont pas liées avec ce qui résulte des délibérations de la GNSO. Le DAAR, par exemple, était une conception de l'ICANN. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de gens au sein de la GNSO qui n'étaient pas d'accord, mais l'ICANN peut le faire. Mais l'ICANN ne peut pas appliquer des politiques qui sont inventées ailleurs, mais l'ICANN fait énormément de choses.

---

Donc en fait, sur cette liste, il n'y a rien que l'organisation ICANN ne puisse pas définir, si le conseil décidait, bien sûr, que ça fait partie de la mission, suivant les statuts constitutifs et l'acte constitutif.

Voilà ce que j'ai à dire.

JONATHAN ZUCK : Très bien. Merci Alan. Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Merci. Ma question était liée à ce que vous aviez demandé. Vous disiez que dans le cadre de sa mission technique, et on pouvait appliquer les mesures et qu'on pouvait appliquer les contrats spécifiques dans le cadre de la mission technique, encore une fois.

Moi, je suggèrerais qu'on biffe le mot « technique » c'est-à-dire appliqué dans le cadre de sa mission ou appliquer les contrats explicitement.

Je ne sais pas pourquoi on a ajouté ici le terme « technique ». Comme Alan l'a dit, l'ICANN s'implique parfois à des initiatives qui ne sont pas purement techniques et dans sa mission, et qui sans être techniques, sont toujours dans le cadre de sa mission.

Voilà ma question, par rapport à ce que vous avez à l'écran en ce moment, j'ai une question concernant l'utilisation ou l'abus de l'infrastructure. Je ne sais pas très bien si cela comprend l'usurpation de domaines, le spam, dans le sens d'utiliser d'autres noms de domaine pour envoyer des messages. Je ne suis pas tout à fait sûre de ce que

---

vous comprenez dans ce casier d'abus de l'infrastructure et ce qui n'y est pas compris. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia. En général, ça devrait être une discussion générale, on n'était pas censés entrer dans les détails ici, dans cet appel. Donc la définition spécifique de l'abus de l'infrastructure, je pense était au-delà de la portée de ce que j'ai, c'est hors sujet. Mais dans le rapport de l'équipe de révision de la CCT, en général, on parlait de cette question et il y avait une certaine définition qui était quelque peu accordée par la communauté depuis un moment, qui comprend l'hameçonnage, le dévoiement, le logiciel malveillant, le spam qui est utilisé pour envoyer des logiciels malveillants et autres. Donc voilà ce qui a été évoqué chez [inaudible], outre l'usurpation des noms de domaine, les attaques de l'homme du milieu, qui sont à un niveau très technique. Voilà ce qui faisait partie de cette définition initiale.

C'est une définition assez conservatrice et qui a fait l'objet du consensus de la communauté pendant [un petit moment déjà], voilà ce qui était censé être représenté ici dans cette case, comme notation rapide. C'était un titre rapide. Mais la définition de l'utilisation malveillante du DNS, c'est ça. Ok ?

Y a-t-il d'autres questions ?

Alors, ce que je vais demander c'est qu'on révise la dernière question.

Donc Holly. Je n'essaye pas de poser la question par rapport au fait de savoir ce qui est sous leur contrôle, c'est ce que l'on aimerait. C'est une inspiration. Donc ça n'est pas censé être dicté par nos politiques

---

actuelles ou autre, c'est ce que nous, à l'At-Large, nous aimerions que soient leurs responsabilités. C'est ce que nous voulons. Non pas comment nous allons y parvenir, quelle va être la stratégie, par quoi ça va passer, renégocier un contrat... Toutes ces choses, ça fait partie de la mise en œuvre. Mais avant de faire quoi que ce soit, il faut d'abord voir s'il y a consensus sur ce que sont nos désirs. C'est un petit peu la raison d'être de ce questionnaire.

NON IDENTIFIÉ : Est-ce que c'est un questionnaire à choix multiple ou c'est une seule réponse ?

JONATHAN ZUCK : Non, vous pouvez choisir plusieurs réponses. C'est ce que disait Greg, il aurait voulu cocher plusieurs cas, mais ce n'était pas possible. Là vous avez le choix.

CLAUDIA RUIZ : Nous avons 28 participants qui ont répondu. Si l'on exclut le personnel.

JONATHAN ZUCK : Très bien, merci, on va laisser encore un peu plus de temps. En fait, de plus en plus ça m'intéresse de prendre un petit peu le pouls. Et c'est intéressant de répondre à ce genre de questionnaire.

Mais voilà, ça, ça fait partie de la discussion et c'est toujours intéressant comment vous répondez à ce genre de questionnaire.



---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Effectivement, on est quelque peu pressé par le temps, mais on peut passer aux mises à jour des groupes de travail avec Hadia Elminiawi et Alan Greenberg pour l'EPDP.

ALAN GREENBERG : Hadia a la main levée, donc je vais la laisser parler. Peut-être qu'elle va parler du comité juridique. Moi j'aurai un commentaire après.

HADIA ELMINIAWI : Non, allez-y.

ALAN GREENBERG : Mon commentaire est très bref. L'EPDP... En fait, la chose importante c'est qu'on passe pratiquement autant de temps dans les appels téléphoniques que dans la préparation des réunions, etc. donc il y a beaucoup de discussions en cours, et on verra si ça donne des résultats en fin de compte ou pas.

Voilà ce que j'avais à dire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Alors, à Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Merci. Il n'y a pas grand-chose à dire par rapport à la différence entre les données d'enregistrement. On travaille actuellement sur deux propositions, surtout pour les nouveaux enregistrements.

---

Donc l'étude suggère des sauvegardes qui puissent répondre aux préoccupations des parties contractantes. Donc la proposition se fonde sur la mise en œuvre de ces sauvegardes et lignes directrices, et ensuite au conseil juridique par rapport au modèle suggéré.

Par rapport à la faisabilité d'un contact électronique pour avoir des adresses mail, on continue à travailler sur la définition. Et, comme Alan l'a dit, on travaille beaucoup dans la préparation de ces propositions et dans les réunions, mais on n'a rien de concret pour l'instant.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien. Merci beaucoup Hadia. Merci de cette mise à jour. Je vois qu'il y a deux mains levées, l'une de ces mains c'est vous, donc je suppose que c'est une ancienne main. Et Sébastien a une main levée aussi, est-ce que c'est une nouvelle main ou une ancienne main ?

ALAN GREENBERG : Je pense que c'était pour intervenir auparavant. Hadia, vous avez levé la main à nouveau. Allez-y.

HADIA ELMINIAMI : Oui, je voulais simplement faire noter qu'il y a un nouveau commentaire public lié à la recommandation liée au SSAD. Et je pense qu'il va falloir faire un commentaire là-dessus. Merci.

ALAN GREENBERG : Oui, je pense que nous avons considéré que ce commentaire pouvait être un rapport minoritaire étant donné qu'il y a eu des points de vue

---

divergents. Donc ça ne devrait pas être difficile à faire, mais il faudrait le commencer maintenant.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien. Merci. Y a-t-il des commentaires ou questions à l'attention d'Alan ou Hadia ? Je ne vois pas de main levée. Merci de cette mise à jour.

Je pense que Justine Chew n'est pas avec nous cette semaine, donc il n'y avait pas de temps réservé pour sa mise à jour sur les procédures ultérieures. Mais il y a une mise à jour sur les procédures ultérieures que je vous invite à examiner.

Et on va passer au point 6, mises à jour commentaires politiques. Et une dernière chose... Attendez... Je pense que nous avons une possible extension de cet appel avec les interprètes, je ne sais pas si nous allons avoir une extension autorisée avec les personnes chargées de la transcription en temps réel.... Si ce n'est pas le cas, faites-le-nous savoir.

HEITHER : Je peux rester.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Heither. Alors, passons donc aux mises à jour commentaires politiques, Jonathan et Evin.

EVIN ERDOGDU : Merci. Je vais essayer d'être aussi bref que possible. Il n'y a pas de déclaration récemment ratifiée par l'ALAC. Mais procédures de



---

commentaires publics, deux prévues en février. Et notez également le commentaire public de DAAR qui a été fixé pour le mois de mars. Et comme Hadia et Alan l'ont dit, il y a un commentaire public pour décisions concernant la recommandation de politique d'EPDP phase 2 pour considération au conseil d'administration fin mars.

Et outre cela, il y a différentes déclarations et avis développés, l'avis de l'ALAC, il y a eu un Google Doc partagé, pour l'avis de l'ALAC au conseil d'administration sur les procédures ultérieures. Ensuite, deuxième rapport final de l'équipe de révision SSR2. Et enfin, il y a la directive de l'Union Européenne sur la sécurité des réseaux et systèmes d'information, connue également sous le nom NIS2. Et Hadia et Alan l'ont dit la semaine dernière, il y a une date butoir fixée à la mi-mars, c'est ça ? Et donc on en discutera lors de notre prochaine réunion du CPWG.

Sur ce, je cède la parole à Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

En fait, je n'ai rien à ajouter. Merci Evin. Je sais que Greg travaillait pour nous donner plus de détails, je ne sais pas si Greg Shatan a eu l'occasion de le faire ou pas.

GREG SHATAN :

Non, je continue à souffrir, malheureusement, d'un petit problème de digestion. J'ai du mal à digérer tout ça.

---

JONATHAN ZUCK : Qu'avez-vous dit d'autre, Evin, qu'on avait sous le coude, comme décision ?

EVIN ERDOGDU : Nouveau commentaire public sur la phase 2 de l'EPDP. Hadia et Alan viennent d'en parler. Je vais partager le lien du Google Doc sur le chat pour que les gens puissent l'examiner. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci donc c'est tout, Olivier c'est à vous.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Alors c'est beaucoup plus rapide que je ne pensais. Je note que nous allons avoir une discussion plus conséquente la semaine prochaine sur la directive européenne sur la sécurité des réseaux et du système d'information.

La semaine prochaine, est-ce que vous pouvez nous dire, Jonathan, qui va nous accompagner, et on va très probablement consacrer 30 minutes là-dessus.

JONATHAN ZUCK : De quelle thématique parlez-vous ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : La directive européenne sur la sécurité des réseaux et du système d'information.

---

JONATHAN ZUCK : Oui, en fait il y a deux choses, là. On s'attend à ce que Mason Cole vienne nous donner des informations, et deux autres personnes Evin, je pense qu'on a invité une autre personne aussi.

EVIN ERDOGDU: Oui, merci. Elena [FLEXEDA] de l'équipe d'engagement donc, va nous parler des activités en cours sur ce domaine.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Je vois qu'Alan Greenberg a levé la main.

ALAN GREENBERG: Merci. C'est toujours un plaisir d'entendre Elena, mais j'aimerais savoir ce qu'elle va faire ? Nous expliquer la directive ? Ce qui, me semble-t-il n'est pas nécessaire ou elle va nous expliquer ce que fait l'ICANN en parallèle ? Par rapport à d'autres choses, est-ce que l'ICANN va répondre aux commentaires publics ?

En fait je ne comprends pas bien ce qu'elle va présenter, ce serait utile de le savoir par rapport à la présentation de Mason par exemple ou est-ce qu'elle est simplement là pour écouter, je ne sais pas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci Alan. Alors, j'ai suivi un petit peu cela, et Elena est à la tête de la réponse de l'ICANN avec l'Union Européenne à Bruxelles. Donc, j'ai pensé qu'elle pourrait nous aider pour nous donner quelques détails sur ce qu'a fait l'ICANN jusqu'à présent. Et je vois qu'Adam [Peak] a levé la main. Il en sait beaucoup plus que moi certainement.

---

ALAN GREENBERG : Oui, je sais ce que fait Elena, elle est très bonne, mais je ne comprends pas bien ce qu'elle va nous présenter, c'était simplement pour ça que je posais la question.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Mais Adam le sait.

ADAM [PEAK]: Merci. Je ne peux pas parler au nom d'Elena, bien sûr, mais si vous l'avez invité et lui avez demandé de présenter quelque chose, elle fera de son mieux, elle suit cette question de très près, et elle fera de son mieux pour vous présenter toutes les informations. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe OCTO.

Mais je voulais vous dire qu'il va y avoir un webinaire le 26 février, les membres de la Commission européenne vont, à cette occasion, expliquer l'initiative NIS2. Et d'ailleurs j'inscris tout de suite l'hyperlien sur le chat pour vous inscrire. Et c'est une excellente opportunité pour écouter, de la part de la Commission européenne, toutes les questions liées au DNS et toutes les questions d'intérêt pour la communauté ICANN. Donc veuillez bien prendre note de cette date dans votre calendrier et vous inscrire, surtout.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Adam. Mathias, je suppose que c'est Mathias [inaudible] qui a la main levée.

---

MATHIAS : Oui, tout à fait. Je voulais simplement, rapidement, répondre à votre question. Je suppose qu'Elena va parler des mises à jour et des implications des services numériques parce que, si je ne me trompe pas il y a eu un webinaire qui a été lié à cela, où elle a parlé des implications liées aux bases de données. Et au WHOIS aussi. Donc je suppose qu'elle va nous donner des informations sur toutes ces questions. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Mathias. Bien, on va clore avec Alan. Et ensuite il va falloir tout simplement finir cette réunion.

ALAN GREENBERG : Oui, alors la partie qui a déclenché un petit peu cette réunion la semaine dernière ce sont les implications du WHOIS et le fait que ça change totalement les règles du jeu en termes de PDP et l'application du RGDP, en tout cas, c'est notre point de vue. C'est la raison pour laquelle on examine cela à fond et on insiste pour qu'At-Large fasse un commentaire là-dessus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. Je ne vois pas d'autres mains levées. On passe aux points divers. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc je pense qu'on est arrivé à la fin de cette réunion. On sait déjà plus ou moins ce dont on va parler la semaine prochaine. Reste à savoir quand cette réunion va avoir lieu la semaine prochaine ?

Est-ce que quelqu'un le sait déjà ?

---

NON IDENTIFIÉ : Oui Olivier, le prochain appel sera mercredi prochain à 17 h UTC. C'est donc pour tenir l'appel à un horaire qui convienne [aux orateurs invités].

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, oui, 17 h UTC devrait ne pas être trop tôt dans la côte ouest des États-Unis.

Je pense que nous sommes arrivées à l'appel. Jonathan est-ce que nous avons autre chose à annoncer, ou vous, de votre part ?

JONATHAN ZUCK : Non, c'est bon de mon côté.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très donc merci à tous, à tous ceux qui ont participé à cet appel, c'était très intéressant, comme d'habitude. Merci aux interprètes, aux scribes, qui font la transcription en temps réel. Je sais que vous avez tous beaucoup travaillé et plus que prévu. Merci d'être resté avec nous.

On se reparle sur la liste de diffusion si vous êtes d'accord.

JUSTINE HELLERSTEIN : Oui, pardon, je vous prie de bien vouloir compléter l'enquête que vous allez recevoir. Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui ne complètent pas ces enquêtes et donc on n'a pas beaucoup de données.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, je sais de quoi vous parlez, mais il faut que vous expliquiez à tout le monde de quoi vous parlez, de quoi il s'agit.

JUDITH HELLERSTEIN : À la fin de chaque appel, il y aura une enquête ce que vous avez trouvé vis-à-vis de la transcription de cet appel et nous allons utiliser les données démographiques que nous tirerons de là.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui. [Inaudible]. S'il vous plait, complétez ce sondage pour que, au moins, on ait quelques réponses à ce sujet. Si vous ne suivez pas la transcription, vous pouvez répondre tout simplement que vous ne l'utilisez pas, et nous verrons combien de gens l'utilisent.

Pour le reste des participants, bonne journée, bonne fin de journée, bonne nuit. Au revoir.

NON IDENTIFIÉ : Merci d'avoir rejoint cette réunion, la réunion est maintenant close, profitez bien de votre journée. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**